

AVIS PUBLIC

Avis de consultation publique

Avis est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement intitulé

Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments

Lors de son assemblée du 20 juin 2011 (séance du 21 juin), le conseil municipal a adopté, par la résolution CM11 0527, le projet de règlement intitulé *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (P-11-018).

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), une séance publique d'information sera tenue par l'intermédiaire de M. Bernard Blanchet, président de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, désigné par le maire.

Date : le jeudi 22 septembre 2011
Heure : 17 h
Endroit : salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Métro Champ-de-Mars www.stm.info

Au cours de cette assemblée, M. Blanchet expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Ces personnes et organismes devront s'inscrire sur place trente minutes avant le début de la séance, ou s'inscrire à l'avance à la Direction du greffe au (514) 872-3770.

Accessibilité

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Objet du projet de règlement

Le projet de règlement vise à harmoniser les normes de construction sur le territoire de la ville et établir des règles administratives communes en matière de délivrance des permis d'inspection des travaux. Il clarifie les objets qui sont de compétence du conseil municipal et de compétence des arrondissements. Il intègre diverses dispositions relatives à la construction actuellement dispersées dans d'autres règlements. Il assure la concordance et la cohérence avec le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096).

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté dans les bureaux Accès Montréal, dans tous les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe ainsi que sur le site internet de la commission : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal, QC H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3770
Télécopieur : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca